

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2026



MOTO-CLUB: AMC Les FINS
E-MAIL: motoclublesfins@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06 07 33 56 37
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Boucher Dominique

N° D'ÉPREUVE FFM:
DATE: 06 septembre 2026
LIEU: le Meix Vannot

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL ALAIN	Licence : 020347
Délégué FFM (Président de jury)	LOGIER André	Licence : 171369
Membre du Jury	MIGNOT Lionel	Licence : 017397
Membre du Jury	BRISEBARD Jerome	Licence : 005212
Commissaire technique responsable	BARBE Vincent	Licence : 468822
Responsable du chronométrage	SEHIER Helene	Licence : 065756

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

BRONZE ET ARGENT			OR ET PLATINE	
NOM	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES*	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 60 ANS	A PARTIR DE 61 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

*La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.
Les pilotes ne devront pas dépasser la limite d'âge maximum au cours de l'année.

Les pilotes féminines seront intégrées à la catégorie Bronze/Argent.

Un pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant, les deux catégories seraient regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **MANGOLD Ivanna**

Nombre de secouristes **9**

Hôpital le plus proche **Pontarlier**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **40**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Le meix vannot**

Adresse **25500 Les Fins**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **5**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **90**

Nombre d'OCP* **16**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **22.07.26**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **22.07.2026**

Ligue Motocycliste
Bourgogne Franche-Comté
Siège Social - DOLE
N° SIRET : 834 738 395 00039

Dominique Boucher

VISA DE LA FFM

DATE: **30/07/2026**

NUMÉRO: **26/0733**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2026
MIX SOLO / SIDECAR / QUAD



N° D'ÉPREUVE FFM: 746
DATE: 6 septembre 2026
LIEU: le Meix Vannot

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

DAMEL Alain Licence : 020347

..... 171369

de piste, Commissaire en chef

Directeur de course -----

RAMEL Alain

LOGIER And

Licence : 020347

Directeur de course **LOGIER André**
Président du Jury ou Arbitre* **MIGNOT Lionel**

Licence : 171369

Membre du Jury

MIGNOT Lionel

Licence : 017397

Membre du Jury

BRISEBARD Jerome

Licence : 005212

Commissaire technique responsable

BARBE Vincent

Licence : 468832 / 199443

Commissaire technique responsable
Responsable du chronométrage ----- **SEHIER Helene**

Licence : 065756

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste est composé d'un minimum de quatre membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

[illegible]

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **MANGOLD Ivanna**
Nombre de secouristes **9**
Hôpital le plus proche **Pontarlier**

Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) **40**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
Nom du site **Le Meix Vannot**
Adresse **25500 Les Fins**

Caractéristiques :
Longueur du circuit **1550**
Largeur minimum de la piste **5**
Largeur de la grille **30**
Longueur de la ligne droite de départ **90**
Nombre d'OCP* **16**
*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **50**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDECAR :

Pendant les essais : **30**
En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 22.07.2026

Dominique Boucher

VISA DE LA LIGUE

DATE: 22.07.2026

Ligue Motocycliste
Bourgogne Franche-Comté
Siège Social DOLE
N° SIRET: 834 738 395 00039

VISA DE LA FFM

DATE: 30/07/2026
NUMÉRO: 26/0733



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Motocross de : Les Fins (25)
N° Epreuve : 746
le : 6 septembre 2026



CdF MX VETERAN / Trophée BFC Est

Samedi : de 16h00 à 19h00 contrôle administratif et technique
Dimanche : de 6h45 à 8h00 contrôle administratif et technique
pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif



La Fiche pilote pour le Contrôle Technique est disponible sur le site de la Ligue :

<https://www.lmbfc.com/wp-content/uploads/Fiche-Technique-2024-IMPRIMABLE-1.pdf>

Durée	T.mort	Départ		Séries	Durée	
00:00	0:10	8:00	Essais Libres	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:10	
00:00	0:10	8:20		Open Grp A - Trophée BFC Zone Est	0:10	
00:00	0:10	8:40		Open Grp B - Trophée BFC Zone Est	0:10	
00:00	0:05	9:00		Vétérán Bronze/Argent	0:15	
00:00	0:05	9:20		Vétérán Or/Platine	0:15	
00:15	0:05	9:40	Essais Chrono	125cc - Trophée BFC Zone Est	0:15	
00:15	0:05	10:00		Open Grp A - Trophée BFC Zone Est	0:15	
00:05	0:00	10:20		Vétérán Bronze/Argent - Test Départ	0:05	
00:00	0:00	10:25		Vétérán Bronze/Argent	0:15	
00:05	0:00	10:40		Vétérán Or/Platine - Test Départ	0:05	
00:00	0:10	10:45	Manche 1	Vétérán Or/Platine	0:15	
00:15		11:10		Open Grp B - Trophée BFC Zone Est	0:15	
01:35		11:25		Pause Déjeuner	1:35	
00:15	0:10	13:00		"Non Qualifiés"	0:15	+1T
00:20	0:05	13:25		125cc - Trophée BFC Zone Est	0:20	+1T
00:00	0:10	13:50	Manche 2	Vétérán Bronze/Argent - Tour reconnaissance		
00:20	0:10	14:00		Vétérán Bronze/Argent	0:20	+1T
00:00	0:10	14:30		Vétérán Or/Platine - Tour reconnaissance		
00:20	0:10	14:40		Vétérán Or/Platine	0:20	+1T
00:20		15:10		Open - Trophée BFC Zone Est	0:20	+1T
00:20		15:30	Manche 2	Entracte	0:20	
00:00	0:05	15:50		Vétérán Bronze/Argent - Tour reconnaissance		
00:20	0:10	15:55		Vétérán Bronze/Argent	0:20	+1T
00:00	0:10	16:25		Vétérán Or/Platine - Tour reconnaissance		
00:20	0:10	16:35		Vétérán Or/Platine	0:20	+1T
00:15	0:10	17:05	Manche 2	"Non Qualifiés"	0:15	+1T
00:00	0:00	17:30		Remise des Prix CDF MX VETERAN		
00:20	0:05	17:30		125cc - Trophée BFC Zone Est	0:20	+1T
00:20		17:55		Open - Trophée BFC Zone Est	0:20	+1T
00:00		18:15		Remise des Prix BFC Est		
00:00						

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste